

*Date de dépôt : 13 juin 2012*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>me</sup> et MM Elisabeth Reusse-Decrey, Nicole Castioni-Jaquet, Mireille Gossauer-Zurcher, Liliane Charrière Urben, Dominique Hausser et René Longet concernant les activités parascolaires**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 18 décembre 1997, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le Grand Conseil considérant:*

- la loi votée par le Grand Conseil en 1994 instaurant un groupe intercommunal pour les activités parascolaires et une participation financière des parents à ces activités;*
- les diminutions constatées de la fréquentation du parascolaire l'après-midi et dans les quartiers les plus défavorisés depuis l'introduction d'un paiement;*
- le transfert de nombre d'enfants sur des prises en charge gratuites, telles que les centres de loisirs par exemple;*
- le flou entourant la question des devoirs à domicile dans l'enseignement primaire et rendant souvent inadéquate l'offre parascolaire;*
- le changement d'horaire prévu pour la rentrée 1997, entraînant à son tour un changement prévisible de l'horaire des activités parascolaires,*

*invite le Conseil d'Etat*

- à fournir un rapport portant sur le parascolaire : l'évolution de sa fréquentation, l'incidence du paiement, les coûts administratifs, l'accueil des 4P, la question des devoirs à domicile, etc.;*
- à intervenir auprès des instances compétentes pour que les moyens mis à disposition du parascolaire tiennent compte des difficultés particulières de chaque quartier.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'harmonisation de la scolarité obligatoire au niveau suisse (concordat HarmoS) acceptée par le peuple en mai 2006 et auquel le canton de Genève a adhéré en février 2009, impose des horaires blocs visant à uniformiser le début et la fin de l'horaire journalier pour tous les élèves. Les cantons signataires s'engagent également à proposer des structures de jour de type accueil parascolaire répondant aux besoins des familles. L'usage de cette offre est facultatif et implique en principe une participation financière des parents.

Dans le cadre de la mise en œuvre de HarmoS et des débats relatifs à l'accueil continu à la journée, le Conseil d'Etat a souhaité repenser l'aménagement du temps scolaire dans l'enseignement primaire genevois sur la base d'enquêtes, de sondages et de recherches, cette modification devant être articulée avec le temps extrascolaire (accueil parascolaire, activités sportives et culturelles, devoirs). Le service de la recherche en éducation (SRED) a ainsi publié en mars 2010 son étude « Aménagement du temps scolaire et extrascolaire » qui a été présentée à la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport du Grand Conseil. Cette recherche comporte une enquête représentative auprès des parents ainsi qu'une prise d'information et une consultation auprès des acteurs et partenaires offrant des activités parascolaires. Il ressort principalement de ce document que le dispositif actuel est très fortement mis à contribution et qu'il s'agit de le développer tant au niveau des horaires que des lieux. En effet, depuis 1997, date du renvoi de cette motion, la moyenne journalière du nombre d'enfants pris en charge par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) a augmenté de plus de 50%. Cette augmentation témoigne d'une demande sociale des structures d'accueil de plus en plus forte dans le canton de Genève.

Cette étude a été fort utile à la commission générale « HarmoS et horaire scolaire » composée des principaux partenaires de l'école. La mission de cette commission était de mener une réflexion sur le nouvel horaire scolaire. Une large consultation a ainsi été organisée et un rapport de synthèse des réponses reçues a été rédigé. S'agissant des activités parascolaires, il en découle qu'il conviendrait de mettre en place une meilleure coordination entre temps scolaire, parascolaire et périscolaire. Ces études et ces rapports sont disponibles sur le site du SRED et du DIP.

La deuxième invite traite plus particulièrement des spécificités propres à chaque quartier. Cette approche a elle aussi retenu toute l'attention du Conseil d'Etat ces dernières années. C'est ainsi que dans la perspective d'un renforcement de la proximité entre les différents acteurs gravitant autour de l'école, des conseils d'établissement ont été mis sur pied en février 2009, plus de 60 000 parents et 2000 enseignantes et enseignants avaient alors été appelés aux urnes. Le 3 mai 2012, pour la deuxième fois, parents et enseignants du primaire élisaient leurs représentants qui siègent aux côtés de délégués de la commune et du GIAP, notamment. Ces conseils, comme le souhaitent les motionnaires, permettent d'échanger des informations, de proposer et de mettre en place des actions concrètes sur les questions touchant à la vie scolaire des élèves et à leurs activités péri ou parascolaires.

Enfin, suite à l'adoption en novembre 2010 de la loi constitutionnelle 10639 sur l'accueil à journée continue, le Conseil d'Etat et les communes travaillent à un projet de loi d'application qui sera présenté au Grand Conseil à l'automne 2013 en vue d'une introduction progressive de l'accueil à journée continue dès la rentrée scolaire 2014. Comme l'a souhaité le peuple en adoptant la loi 10639, ce projet de loi d'application proposera un socle commun de prestations, tout en laissant une large autonomie aux communes afin de tenir compte des particularités locales.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER